



REMACLE R., WARNOTTE P., « *La psychologie du combattant et le respect du droit des conflits armés. Etude des facteurs pouvant influencer le comportement du combattant au regard du droit international humanitaire* », Namur, Presses Universitaires de Namur, 2018, 209 p. ISBN : 978 2 87037 990 5.

En un peu plus de deux cents pages et quatre grands chapitres, l'ouvrage traite du militaire engagé dans un conflit armé, et se centre par choix sur le combattant terrestre.

Officiers tous deux et juristes, les auteurs rappellent en une première partie combien le combat est porteur de violence extrême par définition.

Du fait de l'entraînement, de la discipline d'obéissance, puis des conditions de combat elles-mêmes, les acteurs voient s'opérer en eux une mutation comportementale et morale : les « hommes ordinaires » étudiés par Browning, tantôt obéissent comme le soulignait Milgram, tantôt dérivent dans les contextes anoniques que Zimbardo avait étudiés. Les conclusions de ces études théoriques apportent des contributions à la psychologie du combattant mais ne sauraient en contenir toute la complexité.

Ils rappellent en effet que la psychologie du combattant est avant tout celle d'un individu en situation particulière et que cette dimension interactionniste ne peut être négligée. Pour influencer positivement la psychologie du combattant, il faut un cadre collectif et une volonté politique : un commandement responsable, qui discipline, éduque et sanctionne si nécessaire, en sachant que l'obéissance aveugle n'est plus de mise et que la désobéissance à l'ordre qui serait manifestement illégal est une obligation.

Toutefois, partant du postulat que l'être humain est capable du meilleur comme du pire, les auteurs inventorient divers aléas organisationnels susceptibles de conduire aux violations du droit des conflits armés : insuffisance de l'instruction et de l'entraînement y compris dans l'enseignement du droit des conflits armés, manque d'expérience du combat, impression d'impunité ou affaiblissement des normes de respect humain, désarroi des combattants qui n'ont pas les moyens de la mission, à qui font défaut des cadres aguerris, ambiguïté des ordres, défaut de support « au pays ».

Mais dans le même temps, l'ampleur des pertes en vies humaines, les frustrations liées à un ennemi invisible ou indistinct de la population civile, cruel parfois, génèrent stress et désir de vengeance. Le chapitre 3 décrit un ensemble de violations graves du droit international humanitaire : traitements inhumains, torture, mutilations, viols, représailles, prises d'otages et boucliers humains, massacres et exécutions sommaires, persécutions, pillages, etc. Le dernier chapitre traite alors de l'évolution des sanctions et des juridictions chargées de sanctionner les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, la compréhension n'étant pas synonyme de tolérance.

Comme on le voit bien, cette psychologie du combattant cherche à éviter de basculer dans la criminologie de guerre et l'accent mis sur le citoyen combattant délaisse l'étude des membres d'Etats ou de groupes criminels pratiquant délibérément la guerre totale au nom d'idéologies religieuses, ethniques ou politiques. C'est un ouvrage utile pour les professionnels, les étudiants et les citoyens. Certains esprits chagrins trouveront matière à critiquer que des juristes traitent de psychologie. Voyons-y plutôt une ouverture à d'autres savoirs qui devrait servir d'exemple aux psychologues ou sociologues, trop souvent imperméables aux réalités juridiques et géopolitiques pesant sur l'individu.